

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, SALVADOR Julien, TOURNIER Christine

Procurations : Mme CHARTIER Emilie à M. MAZIERES Nicolas, Mme FALIU Annie à M. CAZALS Jean-François, Mme PUJOL Marlène à Mme ALBERT Jeannine

Absents : COUSSOLLE Béatrice, KNAFF Barbara, PELEJA Oriane, PRUJA Jacques, TAULET Jacques

Secrétaire de séance : M. MAZIERES Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 11 avril 2019 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

1 – DECISION 16/2019 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la consultation engagée le 21 février 2019, le bureau d'études COGEAM (940 Avenue Eole 66000 PERPIGNAN) a été retenu pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de révision du PLU.

Le coût de la prestation est fixé à 45 832.50 € H.T.

2 – DECISION 17/2019 : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

Suite à la consultation engagée le 28 mars 2019, le marché public relatif aux travaux de rénovation de l'église a été attribué aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
Gros-œuvre / couverture	PIMENTEL BTP	58 310.00 €
Peinture	GF PEINTURE	41 964.00 €
Etanchéité	PIMENTEL BTP	8 700.00 €
Rénovation du parquet	GF PEINTURE	3 200.00 €
TOTAL		112 174.00 €

3 – DECISION 18/2019 : CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL N°2 SIS 2 BIS RUE DES AIRES

Un bail a été conclu avec Mme Monica SILVA et M. Mickaël FERNANDEZ pour la location de l'appartement communal n°2 sis 2 Rue des Aires.

Le montant du loyer mensuel a été fixé à 600 €, révisable chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

4 – DECISION 19/2019 : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE

Une Déclaration Préalable pour les travaux de réfection de l'église a été déposée au nom de la commune. Les travaux débiteront le 1^{ier} juillet 2019.

DELIBERATIONS

1 - DELIBERATION 30/2019 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres, telle que votée par le conseil communautaire le 5 juin 2019.

Cette modification a pour objet :

- la transposition au 1^{er} janvier 2020 des compétences « Eau » et « Assainissement » en compétences obligatoires, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
- la rectification du libellé de la compétence « Aire d'accueil » tel qu'il est inscrit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (« *Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs* »)
- l'intégration en compétence optionnelle de la compétence « Maison de Services au Public »
- les adaptations nécessaires pour tenir compte de la suppression au 1^{er} janvier 2020 de la compétence optionnelle « Eau » et de la compétence facultative « Assainissement ».

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 31/2019 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport établi par la Communauté de Communes des Aspres sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets exercice 2019.

Le rapport a été transmis dans son intégralité aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance. Monsieur le Maire en rappelle les principales informations : organisation de la collecte, moyens mis à disposition, tonnage collecté pour les différents types de déchets.

Monsieur MAZIERES Nicolas, en sa qualité d'agent du SYDETOM 66, prend la parole. Des élus et des techniciens de différentes collectivités de la région ont été invités à se rencontrer pour partager leurs expériences. Une visite a été organisée sur la commune sur les sites des composteurs partagés. Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes des Aspres a une politique volontariste en la matière en proposant un composteur à chaque bénéficiaire de permis de construire.

Monsieur MAZIERES Nicolas rappelle les objectifs de réduction d'un tiers du tonnage des déchets ménagers collectés par le développement des composteurs et la valorisation des bio-déchets.

Voté à l'unanimité

3 - DELIBERATION 32/2019 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TROUILLAS

Par arrêté en date du 5 juin 2019, la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été prescrite.

Cette procédure a pour objet :

- 1 – de rendre possible le changement de destination de l'habitation située en secteur Nh à l'intérieur de la zone N du Mas Deu,
- 2 – de mettre à jour la liste des emplacements réservés en supprimant l'emplacement réservé n°5 (parking du centre) et l'emplacement réservé n°6 (groupe scolaire) qui ont été réalisés
- 3 – d'adapter le règlement en assouplissant les possibilités de réalisation des constructions annexes, le règlement actuel indiquant que sont autorisées « *les constructions annexes (abris de jardin, barbecues, vérandas, garages ...)* à raison d'une seule construction annexe par unité foncière ... » alors qu'il conviendrait de préciser « *à raison d'une seule construction annexe de même nature par unité foncière...* »

Pour la mise en œuvre de cette procédure, le conseil municipal décide des modalités de la mise à disposition au public suivantes :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée en Mairie,
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en Mairie,
- mise en ligne sur le site internet de la commune,
- publication d'un avis dans le flash mensuel d'informations communales.

Voté à l'unanimité

4 - DELIBERATION 33/2019 : CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYDEEL 66 POUR LA COORDINATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES TRAVERSE DE THUIR

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le SYDEEL 66 une convention pour la réalisation des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques de la voie dite « Traverse de Thuir ».
Ces travaux sont estimés à 107 548.80 € T.T.C. dont 63 865.40 € T.T.C. à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité

5 - DELIBERATION 34/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Département des Pyrénées Orientales la subvention la plus élevée possible au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial pour financer les travaux de réfection de l'église.

Ces travaux sont estimés à 112 174.00 € H.T.

Voté à l'unanimité

6 - DELIBERATION 35/2019 : PROJET DE REAMENAGEMENT DU SQUARE DU TONKIN

Le dernier rapport de vérification périodique de l'aire de jeux du square du Tonkin a révélé des défauts ou anomalies importantes. L'importance des travaux à entreprendre pour y remédier a conduit à une décision de fermeture au public de l'espace l'année dernière.

Par l'intermédiaire du flash mensuel d'informations communales, la population a été consultée sur le choix de réaménagement du square avec deux propositions : la création d'une nouvelle aire de jeux ou la réalisation d'une aire publique de stationnement.

Le résultat de cette consultation n'a pas permis de dégager de façon significative un choix : 37 réponses ont été réceptionnées en Mairie dont 18 bulletins favorables à la réalisation d'un parking et 19 bulletins favorables à la réalisation d'une aire de jeux.

Monsieur le Maire demande en conséquence au conseil municipal de se prononcer sur le choix de réaménagement. Afin que chacun puisse se prononcer en toute connaissance de cause, des devis ont été établis pour les deux options.

Le bureau d'études du Syndicat Mixte Fermé des Aspres a ainsi préparé un avant-projet qui prévoit la réalisation de 16 places de stationnement dont une réservée aux personnes à mobilité réduite pour un coût estimé à 19 580 € H.T.

Quant à l'aménagement d'une aire de jeux, le coût global est estimé à 40 000 € H.T. (travaux de terrassement, revêtement du sol, acquisition des jeux).

Un débat est engagé sur la pertinence de chaque projet.

A l'issue d'un vote à main levée, le Conseil Municipal décide d'aménager au Square du Tonkin une aire publique de stationnement.

Résultat du vote :

- 9 voix pour la réalisation d'une aire de stationnement
- 7 voix pour la réalisation d'une aire de jeux

7 - DELIBERATION 36/2019 : MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS : ADHESION AU SERVICE PAYFIP DE LA DGFIP

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service PayFip proposé par la Direction Générale des Finances Publiques pour le recouvrement des produits des services municipaux.

Cette décision répond à l'obligation qui s'appliquera à la commune au 1^{er} juillet 2020 de proposer aux usagers un dispositif de paiement en ligne.

Le coût du service bancaire à la charge de la collectivité s'élèvera à :

- 0.05 € H.T. par paiement + 0.25 % du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20 €,
- 0.03 € H.T. par paiement + 0.20 % du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 20 €.

Voté à l'unanimité

8 - DELIBERATION 37/2019 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Afin de régulariser l'imputation comptable des écritures relatives à l'encaissement et au remboursement de l'emprunt CDC/FCTVA d'un montant de 218 821.00 €, le Conseil Municipal décide de la décision modificative budgétaire suivante :

AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES		AUGMENTATION DE CREDITS RECETTES	
CHAPITRE 10 compte 103 (plan de relance FCTVA)	218 821.00 €	CHAPITRE 16 Compte 1641 (emprunts en euros)	218 821.00 €
TOTAL	218 821.00 €	TOTAL	218 821.00 €

Voté à l'unanimité

9 - DELIBERATION 38/2019 : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

Le Conseil Municipal décide de modifier son règlement intérieur de passation des marchés publics pour l'adapter aux nouveaux textes en vigueur.

En effet, les textes jusqu'alors applicables étaient issus du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Ils sont aujourd'hui remplacés par le Code de la Commande Publique entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

Pour mémoire, ce règlement fixe les modalités de consultation, de publicité et d'attribution pour les marchés dont les montants sont inférieurs aux seuils règlementaires (221 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services, 5 548 000 € H.T. pour les marchés de travaux).

Voté à l'unanimité

10 - DELIBERATION 39/2019 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PIERRE MORETO

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Association Sportive du Collège Pierre Moreto une subvention exceptionnelle de 300 €.

Cette subvention permettra de financer en partie le déplacement au championnat de France de Rugby à Angers auquel sept collégiens résidant sur Trouillas ont participé.

Voté à l'unanimité

11 - DELIBERATION 40/2019 : AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, la commune est consultée pour avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux validé par la Commission de l'Eau le 11 avril 2019. Le dossier a été transmis aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance, accompagné d'une note de synthèse suite à la présentation du schéma par le Syndicat des Nappes de la Plaine du Roussillon en bureau des Maires et Vice-Présidents de la Communauté de Communes des Aspres.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal :

- décide de donner un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Plaine du Roussillon,
- émet les mêmes réserves que le conseil communautaire, dans sa délibération du 5 juin 2019, à savoir :
 - o exprime son souhait que, dans le partage de l'eau entre les différents usages, la priorité soit donnée à l'eau potable, notamment dans le secteur Aspres-Réart, et que la répartition entre collectivités gestionnaires fasse l'objet d'une concertation préalable prenant en compte et valorisant les efforts fournis par chaque collectivité pour atteindre les objectifs de rendement des réseaux,
 - o considère que la réalimentation des nappes pli-quaternaires doit être un des objectifs prioritaires du SAGE et du PGRE à venir.

Voté à l'unanimité

12 - DELIBERATION 41/2019 : MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES DE PROXIMITE

Le Conseil Municipal adopte une motion en faveur du maintien des services de proximité des Finances Publiques et notamment de la Trésorerie de Thuir.

Cette motion fait suite à la démarche engagée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial. Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Ces mesures seraient compensées par la création des « Maisons France Services » et des formes d'accueil itinérants. Ce repli des services de la DGFIP pénaliserait à la fois les usagers contraints à des trajets plus longs pour certaines démarches et les collectivités qui perdraient l'aide et le soutien apportés au quotidien par les trésoreries.

Voté à l'unanimité

12 - DELIBERATION 42/2019 : MOTION – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Suite à la sollicitation de l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales, le Conseil Municipal adopte une motion de soutien aux communes forestières pour le maintien de l'encaissement des produits issus de la forêt par les communes propriétaires.

Cette motion fait suite à la loi de finances 2018 qui prévoit que l'encaissement se ferait désormais directement par l'Office National des Forêts contre reversement aux communes dans un laps de temps pouvant aller jusqu'à trois mois.

Cette mesure aurait un impact négatif sur la trésorerie des communes concernées, des conséquences sur l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial des services des finances publiques et porte atteinte à la libre administration des communes.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – PROJET DE LIAISON RD 612 / RD 37 (barreau routier)

M. René OLIVE, Vice-Président du Département, a fait parvenir le projet de délibération de l'Assemblée Départementale approuvant le programme de travaux concernant l'aménagement du nouvel accès Est à Trouillas entre la RD 612 et la RD 37.

Pour information, ces travaux sont estimés à 3.5 M € T.T.C.

2 – DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

En 2018, le Département a lancé les travaux de déploiement du réseau public Très Haut Débit afin que 100 % des communes du territoire puissent accéder à la fibre.

Dans le cadre de ce programme, M. Didier BELTRAN, responsable du contrôle et du suivi des opérations pour le Département, est venu faire une présentation en Mairie, accompagné de Mme Anaïs RANELY de la société ENGIE INEO, chargée des travaux pour notre secteur qui dépend de l'unité de répartition implantée à Bages.

Des travaux de génie civil sont prévus en juillet sur la RD 37 entre Villemolaque et Trouillas.

D'ici la fin de l'année prochaine, chaque logement bénéficiera d'une prise. Les branchements seront effectués par les opérateurs. Le raccordement restera gratuit, seul l'abonnement sera à la charge du client.

3 – TRANSPORTS SCOLAIRES

A la demande de la Direction Régionale des Mobilités, une réunion de travail est prévue en Mairie le vendredi 5 juillet pour faire le point sur la problématique des transports scolaires.

4 – REMERCIEMENTS

Mme Anne CAZALS, présidente de l'association de gymnastique volontaire, a adressé au nom de toutes les adhérentes, un courrier de remerciement aux membres du conseil municipal, pour l'attribution de la subvention exceptionnelle accordée cette année.

5 - PROGRAMME DES TRAVAUX DU SYNDICAT MIXTE FERME DES ASPRES

Monsieur le Maire fait part des travaux de voirie programmés sur la commune par le Syndicat Mixte Fermé des Aspres : prioritairement, la création d'un pluvial au lotissement La Colline (sentier de la Serre) en prévision d'une cession à titre onéreux aux riverains du Lotissement La Colline 1, le revêtement des allées de l'ancien cimetière (2^{ème} tranche) afin de mettre un terme à la prolifération des herbes folles sans remettre en cause le label « Terre Saine » de la commune, le réaménagement du square du Tonkin puis la création d'un accès à la borne de recharge de véhicules électriques Avenue du Monastir, la réfection partielle du Chemin du Monastir et de la Rue des Genêts.

6 - SEMINAIRE PLU

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU, les élus sont invités à participer à un séminaire animé par le bureau d'études COGEAM le lundi 15 juillet toute la journée et le mardi 16 juillet après-midi.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE CHRISTIAN, ADJOINT

M. CAZENOBE Christian fait le point sur les travaux en cours et à venir :

- démarrage des travaux de réfection de l'église avec pose de l'échafaudage le 1^{er} juillet
- déplacement de l'unité centrale de climatisation du centre médical en raison des nuisances sonores engendrées par son emplacement actuel
- travaux de construction d'une salle de classe supplémentaire : le chantier devrait être achevé pour la fin juillet.
- mise en place des ponts wifi du système de vidéo surveillance sur le bâtiment du centre médical suite à la disparition des anciens éléments après la rénovation de la façade
- travaux de débroussaillage sur différents secteurs de la commune
- dans le cadre de l'action engagée par le Syndicat du Réart, pose de repères de crues aux vestiaires du stade et en bordure du Domaine TRELOAR.

2 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE, ADJOINTE

• Vie scolaire

Plusieurs animations ont eu lieu récemment :

- tirage au sort des jurés d'assises par les CM2,
- interventions de l'ADIL (Agence Départementale d'Informations sur le Logement),
- remise d'un recueil de fables de La Fontaine en présence de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- remise d'une clé USB aux élèves de CM2 qui partent au collège.

Depuis septembre dernier, une nouvelle intervenante a été recrutée pour les cours d'anglais dispensés aux élèves dans le cadre d'un contrat de prestations de services. Le devis présenté pour la prochaine année scolaire est plus élevé, prenant en compte les frais de transport. Il est accepté à l'unanimité des membres de l'assemblée.

Un système de climatisation a été installé dans le réfectoire.

• Festivités

La deuxième édition de la Fête Médiévale a été un succès avec une forte fréquentation.

La traditionnelle soirée des feux de la Saint Jean a attiré environ 450 personnes et a permis de récolter 1 100 € qui seront redistribués aux deux écoles.

3 – INTERVENTION DE M. GALANGAU HENRI, ADJOINT

Quatre-vingts coureurs ont participé au relais de l'Aspre le dimanche 16 juillet. De moins en moins de bénévoles sont présents, ce qui pourrait remettre en cause la poursuite de cette manifestation sportive pour des raisons de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.